Arrêté n° 6625 MGT/DAC du 29 juillet 2024 portant délégation de signature de M. Marangai MOEROA, directeur de l'aviation civile, au profit d'agents placés sous son autorité

(NOR : DAC24510225AM)
Paru in extenso au journal officiel n°84 N du 31/07/2024 à la page 12595 dans la partie Ministère des grands travaux, de l'équipement

Version en vigueur au 31/07/2024

Le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 819 PR du 3 juin 2024 relatif aux attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes ;
Vu l'arrêté n° 331 CM du 20 février 2008 modifié relatif à la direction de l'aviation civile ;
Vu l'arrêté n° 2106 CM du 23 novembre 2023 portant nomination de M. Marangai MOEROA en qualité de directeur de l'aviation civile ;
Vu l'arrêté n° 5294 MGT du 17 juin 2024 portant délégation de signature à M. Marangai MOEROA, directeur de l'aviation civile ;
Vu l'arrêté n° 1414 CM du 10 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature ;
Vu la circulaire n° 6125 PR du 15 septembre 2020 relative au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française, du vice-président et des autres membres du gouvernement ;
Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier,

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Ranitea AMARU, juriste, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'aviation civile, les actes et correspondances dans le domaine de la gestion des ressources humaines du service, particulièrement en matière de gestion du personnel et de dialogue social avec les partenaires sociaux.

Art. 2

Le directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 29 juillet 2024.
Pour le ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes, et par délégation : le directeur de l'aviation civile,
Marangai MOEROA